



CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC MEMORIAL ACTe

Mercredi 9 décembre 2020 à 9 heures

★★★

PROCES-VERBAL

Ouverture de séance par le Président du Conseil d'Administration

- Point n°1 : Adoption de l'ordre du jour modifié**
- Point n°2 : Approbation du Procès-Verbal du CA du 17 juillet 2020**
- Point n°3 : Bilan des actions 2020**
- Point n°4 : Reversement de la régie des recettes**
- Point n°5 : Approbation et vote du budget supplémentaire 2020**
- Point n°6 : Présentation des actions 2021**
- Point n°7 : Examen et vote du Débat d'Orientation Budgétaire 2021**
- Point n°8 : Evaluation de la sécurité**
- Point n°9 : Création, mise en place et nomination de la Commission de Marché**
- Point n°10 : Questions diverses**



PARTICIPANTS

ADMINISTRATEURS

Absents et excusés :

Ary CHALUS, Président de Région
Jean-Marie HUBERT, Conseiller Régional

Présents :

Georges BREDEMENT, Président du Conseil d'Administration du MACTe
Alexandre ROCHATTE, Préfet de Région
Jean-Claude NELSON, Président de la Commission Culture du Conseil Régional, Vice-Pdt du CA du MACTe
Brigitte RODDES, Conseillère Départementale, élu Culture
Harry DURIMEL, Maire de Pointe-à-Pitre
Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO, Conseillère Régionale
Célia MIMIETTE-HATCHI, Conseillère Cap Excellence
Valérie SAMUEL-CESARUS, Conseillère Régionale
François DERUDDER, Directeur des affaires culturelles de la Guadeloupe

Personnalités qualifiées

Odile BROUSSILLON, Directrice générale adjointe du Conseil départemental
Josette FALLOPE, Historienne
Albert NANGIS, journaliste, Guadeloupe la 1ere
Simone SCHWARZ-BART, Ecrivain

COMPTABILITE

Pascale BELLIN, Comptable public
Olivier SERVA, Expert-Comptable

SECRETARIAT du CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Laurella RINCON, Directrice Générale du MACTe
Vanessa GALLY, Direction du développement culturel
Laetitia ECCELIN, Service comptabilité
Ruddy DELOR, Auditorium et logistique
Fanny MINEAS, chargée de mission Direction générale
Colette PRADELLE, chargée de mission Direction générale

INVITES des PARTENAIRES DE L'EPCC:

Teddy BERNADOTTE, Directeur de Cabinet du Président du Conseil Régional
Elisabeth BILMAIER, Photographe, Région Guadeloupe
Richard SAMUEL, Conseiller Spécial du Président du Conseil Régional

INVITES DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Yannick BELLONE, Délégation du Personnel au Comité Social et Économique (CSE)



Ouverture de séance

M. Georges BREDENT, président du conseil d'administration, ouvre la séance. Il salue la présence du Préfet de Région, M. Alexandre ROCHATTE, pour sa première participation à un CA du MACTe. C'est un témoignage éloquent de l'intérêt que porte l'Etat aux politiques mémorielles. En s'associant aux autres collectivités pour faire du MACTe, depuis le 1^{er} août 2019, un EPCC ou établissement public de coopération culturelle, l'Etat a montré son engagement et sa pleine implication sur ces sujets.

Avant d'aborder le premier point de l'ordre du jour, le président du CA, M. Georges BREDENT, demande à l'assistance d'observer une minute de silence à la mémoire de Christian GATOUX, administrateur de grande valeur, récemment disparu, qui siégeait au CA du MACTe en tant que représentant de la communauté d'agglomération Cap Excellence.

Point n°1 : Adoption de l'ordre du jour modifié

Le Président du CA précise que sa proposition initiale de désigner le conseil scientifique dont il avait ébauché la composition, de même que la question de l'élection des représentants du personnels appelés à siéger en CA (puisque'il y a eu constat de carence de candidatures lors de procédure électorale organisée en juin 2020 : voir PV du CA du 17 juillet 2020), ne figurent plus à l'ordre du jour modifié.

L'ordre du jour modifié est mis aux voix par M. BREDENT, il est approuvé à l'unanimité des membres du CA.

Point n°2 : Approbation du procès-verbal du CA du 17 juillet 2020

M. BREDENT demande aux administrateurs s'ils ont des observations sur le procès-verbal du CA du 17 juillet 2020. Il s'étonne, en ce qui le concerne, que la mention « relevé de décisions », reprise sans doute du modèle d'un précédent procès-verbal de CA, ait été conservée pour ce compte rendu très détaillé. Il juge d'ailleurs qu'il n'est pas nécessaire d'avoir des comptes rendus aussi détaillés. La directrice générale du MACTe, Mme Laurella RINÇON, estime au contraire indispensable d'avoir des comptes rendus détaillés des échanges au sein du CA, afin de permettre un historique précis du processus administratif en cette période de structuration et de consolidation de l'EPCC MACTe. Mme Odile BROUSSILLON indique, de son côté, un léger rectificatif : elle siège au CA en tant que personnalité qualifiée et non en tant que représentante du département. Pour le reste, il n'y a aucune remarque de l'assistance. Le PV est mis aux voix par M. BREDENT et il est adopté à l'unanimité. La mention « Relevé de décisions » sera retirée du document définitif donné à la signature du Président du CA.

Point n°3 : Bilan des actions 2020

Le bilan des actions 2020 est présenté par la directrice générale du MACTe, Mme Laurella RINÇON, avec une illustration visuelle projetée en powerpoint, afin de permettre aux administrateurs de mieux comprendre la teneur de chaque action. Lors du précédent CA, en date du 17 juillet 2020, les actions du premier semestre avaient déjà été évoquées. Aussi la directrice générale se limite-t-elle ici aux actions du second semestre.

Actions juillet – décembre 2020 :

- « Lalin Ka Kléré » : été 2020, il s'agissait de visites privées du MACTe en nocturnes, réservées tous les vendredis à partir de 18h au personnel du CHU, du 24 juin au 18 septembre 2020. Cette « pause-réconfort » hebdomadaire était offerte, en accord avec M. Gérard COTELLON, directeur général du CHU, à une dizaine d'agents hospitaliers demandeurs par

semaine, à titre de remerciement pour l'implication des personnels de santé en première ligne auprès des malades lors du premier confinement dans la lutte contre le virus Covid-19. La formule comportait trois étapes : visite guidée de l'exposition permanente, puis mini-concert à l'issue par des artistes locaux sensibles à un titre ou à un autre aux problématiques abordées par le MACTe, enfin buffet permettant un échange entre les artistes et le public. Cette formule a rencontré un franc succès, puisqu'il a fallu organiser des tirages au sort des invités à « Lalin Ka Kléré » pour les dernières séances. L'équipe médiation du MACTe a pu ainsi avoir des retours directs et mesurer l'intérêt du personnel du CHU pour les questions mémorielles. Bien souvent, c'était la première fois que ces invités visitaient le MACTe. Ils ont pu mieux apprécier à cette occasion la portée du nouveau slogan de l'EPCC : « MACTe an nou, MACTe en nous ».

- Cinquième anniversaire du MACTe : entre le 11 juillet et le 8 août, la célébration s'est faite sur cinq week-ends proposant chacun une action-phare : « 5 ans du MACTe, 5 ACTes ».
- **ACTe 1**, 11 juillet : opération « Jardin créole », pour illustrer le slogan « MACTe an nou, MACTe en nous » et lancer une réflexion sur les mémoires, puisque le « Jardin créole » était le seul espace de liberté que conservaient les esclaves. Ce fut l'occasion en particulier d'une plantation solennelle de trois arbres symboliques sur le Morne Mémoire : un gaïak endogène de Guadeloupe, un baobab d'Afrique et un vèpèlè d'Inde, mais aussi l'occasion d'un colloque sur la botanique, réunissant de nombreux scientifiques, dont MM. Henri JOSEPH et Félix LUREL.
- **ACTe 2**, 18 juillet : « Garden Block Party » célébrant les thématiques des cultures urbaines avec des artistes graphes, des DJ et des danseurs de hip-hop sur le Morne Mémoire. Non seulement les 18-35 ans, mais finalement beaucoup de jeunes de 7 à 77 ans ont participé à cette fête avec une dimension familiale que nous n'avions pas forcément envisagée.
- **ACTe 3**, 25 juillet : travail sur l'oralité et la langue créole, consistant dans la mise en musique de textes de Mme Simone SCHWARZ-BART. En l'occurrence, il importait aussi de reprendre l'hommage à cette écrivaine commencé de janvier à mars 2020, mais brutalement interrompu du jour au lendemain par le premier confinement. D'où, l'organisation d'une soirée musicale avec la chanteuse Lydia BARLAGNE autour des deux romans *Pluie et vent sur Tèlumée Miracle* et *Ti-jean L'horizon*.
- **ACTe 4**, 1^{er} août : « MOFWASÉ - Métissage Schizophréniques » avec l'artiste plasticien Philippe THOMAREL. C'est un travail sur les migrations africaines à travers le monde, notamment depuis la Corne de l'Afrique, qui faisait écho à une première collaboration entre l'artiste et la directrice générale du MACTe en 2004 pour l'exposition « Horizons : voices from a global Africa » en Suède au Musée des cultures du monde de Göteborg. Ce principe de « morphraser » (transformer) l'exposition permanente contribue à l'appropriation et au réexamen par le public des collections qui lui sont données à voir. Initiée avec Philippe THOMAREL avec ses fameuses poupées propices au mélange des couleurs et des cultures, une telle transformation de l'exposition permanente du MACTe par une démarche participative des visiteurs, qu'ils soient touristes ou résidents guadeloupéens, se poursuivra sur les prochaines années.
- **ACTe 5**, 8 août : créations artisanales. Travail sur la boutique du Mémorial ACTe, pour en faire un concept-store de la Guadeloupe et de la Caraïbe, offrant aux acheteurs des objets manufacturés et du design spécialisé d'artistes caribéens et africains.
- Septembre-décembre 2020, dans un contexte de reprise de la pandémie, quelques actions respectueuses de la distanciation sociale ont pu avoir lieu, parfois avec des décalages calendaires forcés.
 - MACTe en Pawol : cours de culture créolophone par Hector POULLET tous les vendredis à 19h (histoire, culture, cours de langue et civilisation).
 - Pièce de théâtre *Pawol A Patrick, Memwa a Saint-Eloi* : à la suggestion du président de la commission culture de la Région et vice-président du CA du MACTe, M. Jean-Claude NELSON, pour le dixième anniversaire de la mort de Patrick SAINT-ELOI, il s'agissait de la première création théâtrale du MACTe, mise en scène de Dominik BERNARD, sur une idée originale de Joël JERNIDIER, montée et préparée grâce à une résidence de la troupe des comédiens à La Maison-Souvenance de Simone SCHWARZ-BART.
 - Festival de cinéma « Mondes en vue », organisé par Mme Elisabeth GUSTAVE les 7 et 8 novembre (?) à l'occasion du « Mois du film documentaire ».
 - MACTe en LAB : accueil d'artistes locaux et de chercheurs internationaux en résidence.

- Faisant suite à celui de Philippe THOMAREL à l'été, et cette fois en collaboration avec le Perez Art Museum de Miami, résidence d'un autre peintre guadeloupéen, l'artiste urbain Ronald CYRILLE, qui propose ses graphes et ses toiles dans l'atelier du MACTe.
- Dans la perspective du dixième anniversaire de la mort d'Edouard GLISSANT en février 2021, accueil de chercheurs Manthia DIAWARA et Terri GEIS. Manthia DIAWARA ayant été invité à participer à la séance de ce jour par le président du CA, M. Georges BREDENT, la directrice générale lui donne la parole.

Intervention de M. DIAWARA

Chercheur-invité d'origine malienne, cinéaste et historien, il a réalisé durant les deux dernières décennies plusieurs documentaires sur l'Afrique de l'Ouest, qui vont être proposés au public du MACTe sur quatre soirées courant décembre 2020. Titulaire d'un doctorat de littérature comparée à l'université d'Indiana, M. DIAWARA a créé dans les années 1990 le premier département de Black Studies à la New York University. Son mot d'ordre est : « Agis dans ton lieu et pense avec le monde. » Cela suppose dans son cas d'associer la Caraïbe et l'Afrique, en privilégiant « l'identité-relation » sur « l'identité-racine ». En effet, M. DIAWARA a eu la chance de connaître personnellement Edouard GLISSANT et d'explorer au plus près les notions de « relation » et de « Tout-Monde » liées à la créolité. Le Fonds GLISSANT, conservé au MACTe, comporte de nombreuses pièces de valeur, œuvres d'artistes surréalistes pour certains de premier plan, comme le Cubain Wilfredo LAM. En guise de conclusion, et pour avoir discuté avec la directrice générale du MACTe, Mme Laurella RINÇON, M. DIAWARA indique qu'il est tombé d'accord avec elle sur l'idée que la restitution d'objets africains à leurs pays d'origine pourrait s'avérer problématique. Au contraire, le MACTe paraît pouvoir constituer un lieu d'accueil approprié d'entre-deux.

Le président du CA, M. Georges BREDENT, remercie M. Manthia DIAWARA d'avoir brillamment « situé de son point de vue le MACTe sur la carte du monde ».

Point n°4 : Reversement de la régie des recettes

À l'invitation du Président du CA, la directrice générale indique qu'il s'agit de la délibération n°34.XII.20, en rappelant le contexte. À la création de l'EPCC au 1^{er} août 2019, le MACTe en tant qu'établissement public n'avait pas encore de régie propre. C'est donc la régie de la Région qui, comme c'était le cas depuis l'inauguration et l'ouverture au public du MACTe en 2015, a continué à encaisser les recettes jusqu'au 16 mars 2020, date du premier confinement. En d'autres termes, du 1^{er} août 2019 jusqu'au 16 mars 2020, toutes les recettes de l'EPCC MACTe ont été perçues par cette régie Région-MACTe, avec obligation de reversement à l'EPCC par la Région au cours de l'exercice 2020 des sommes ainsi perçues¹.

Or, il est vrai que la clôture de cette régie régionale du MACTe, effectuée en mai, a donné lieu à un reversement le 27 juillet dernier, pour un montant de 329 878,63€ (trois cent vingt-neuf mille huit cent soixante-dix-huit euros et soixante-trois centimes). Toutefois, le chiffre d'affaire de l'EPCC MACTe, que la direction générale peut vérifier dans ses propres comptes d'après les entrées visiteurs et les ventes boutique notamment, indiquait un montant de 753 532€ (sept cent cinquante-trois mille et cinq cent trente-deux euros) en total des recettes sur la période 1^{er} août 2019-16 mars 2020. Donc il y avait un différentiel de 423 653€ (quatre cent vingt-trois mille et six cent cinquante-trois euros), que l'équipe de direction de l'EPCC MACTe a signalé aux services de la Région dès le 24 juillet 2020 en s'en étonnant. De fait, depuis la fin juillet 2020, plusieurs échanges ont eu lieu au cours de réunions de

¹ Pour information, sur le plan pratique, la pandémie a fait que les recettes de l'EPCC se sont effectivement arrêtées au 16 mars 2020 et que, en raison d'un retard sur l'obtention du Kbis eu égard à l'engorgement du tribunal de commerce qui, semble-t-il, avait perdu le premier dossier Kbis à lui transmis, la régie propre de l'EPCC MACTe n'a pu être définitivement établie en bonne et due forme qu'au 1^{er} décembre 2020. Par conséquent, du 16 mars au 30 novembre 2020, il n'y a pas eu de recettes qui soient entrées au MACTe. Mais auparavant, du 1^{er} août 2019 au 16 mars 2020, les recettes de l'EPCC ont été perçues par le biais de la régie Région-MACTe.

vive voix aussi bien que par mails, initiés par la direction générale du MACTe, d'une part, avec M.NELSON, M.SOLITUDE, M.GAYDU et M.BOUCARD notamment pour la Région en présence du président du CA du MACTe M.BREDENT, d'autre part, avec Mme Pascale BELLIN, Payeure régionale ici présente, entrée en fonction au 1^{er} août 2020, pour tâcher d'aboutir. Mais ce n'est que tout récemment, le 4 décembre dernier, il y a donc à peine quelques jours, que l'ancienne régisseuse régionale, Mme Mylène STANISLAS, en charge sur la période 1^{er} août 2019-16 mars 2020, a pu confirmer la réalité de ce différentiel de 423 653€ à reverser au MACTe sur les recettes perçues par la régie régionale pour l'EPCC MACTe. Ce montant correspond en réalité aux recettes perçues sur le second semestre 2019, tandis que le reversement effectué le 24 juillet 2020 ne couvre que le premier trimestre 2020. Aussi, comme depuis la fin de l'été 2020 l'équipe de direction du MACTe a rencontré d'énormes difficultés à identifier avec les services de la Région et de la Paierie à quoi correspondait ce différentiel et même à faire admettre que ce différentiel existait, il a semblé important, pour éviter tout impair à l'avenir, de soumettre cette délibération n°34.XII.20 à l'ensemble des administrateurs de manière transparente, afin que le solde des recettes de l'EPCC entre le 1^{er} août 2019 et le 16 mars 2020, puisse effectivement être reversé au MACTe dans son intégralité en y intégrant le différentiel qui manquait le 24 juillet dernier.

M. le Préfet Alexandre ROCHATTE demande s'il n'y a plus, à ce jour, de débat entre la Région et le MACTe sur le montant effectif de ce différentiel. La directrice générale répond que cet accord a pu être obtenu, sans plus de controverse possible à sa connaissance, grâce aux documents fournis le 4 décembre dernier par l'ancienne régisseuse. Et elle mentionne la dernière réunion qu'a eue le président du CA du MACTe avec la direction générale des services de la Région. Le président du CA, M. Georges BREDENT, confirme qu'il a bien rencontré la direction générale des services de la Région, laquelle a donné son accord pour que soit reversée cette somme à l'EPCC MACTe. Il ajoute que c'est la raison de cette délibération soumise ici au conseil d'administration. M. BREDENT demande s'il y a des remarques dans l'assemblée. Il n'y en a pas. La délibération n°34.XII.20 est alors soumise au vote et, en l'absence de vote contre ni d'abstention, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

La directrice générale évoque ensuite la délibération n°33-XII-20 : il s'agit d'une délibération autorisant la signature d'une convention pour procéder au contrôle de légalité des documents administratifs par télétransmission. Le président du CA, M. BREDENT, précise à l'intention en particulier de M. le Préfet Alexandre ROCHATTE, que l'EPCC s'efforce, par cette délibération, de satisfaire au vœu, d'ordre environnemental, que les administrations puissent développer autant que possible la dématérialisation dans leurs pratiques. La délibération est mise aux voix. Il n'y a pas de vote contre, ni d'abstention : la délibération est adoptée à l'unanimité.

Point n°5 : Approbation et vote du budget supplémentaire 2020

Pour le budget supplémentaire, la directrice générale précise que, lors du CA du 17 juillet dernier, l'affectation des résultats de la période du 1^{er} août 2019 au 16 mars 2020 avait été mentionnée. Mais la paierie régionale a besoin d'une délibération sur l'affectation de ces résultats, en l'occurrence un excédent de 700 927€ correspondant à la période d'existence de l'EPCC antérieure au confinement (1^{er} août 2019-16 mars 2020), avant le vote du budget primitif 2020 le 17 juillet dernier. Le président du CA, M. Georges BREDENT, sollicite d'éventuelles demandes de précisions ou des observations de la part des administrateurs sur ce projet de délibération. En l'absence de toute demande, la délibération est mise aux voix : pas de vote contre, ni d'abstention, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

La délibération suivante, n°36-XII-20, porte sur les ultimes protocoles transactionnels proposés pour des factures restant à régler. C'est une discussion qui avait déjà eu lieu lors du CA du 17 juillet 2020. Pour rappeler le contexte, l'EPCC MACTe a reçu depuis sa création un certain nombre de factures qui n'avaient pas été réglées par la SEM Patrimoniaire. En effet, les prestations, toutes antérieures au 1^{er} août 2019, réalisées pour le MACTe et dont témoignent ces factures, avaient été effectuées à l'époque

sans l'approbation du directeur général des services de la SEM Patrimoniale. Aussi la SEM refuse-t-elle logiquement de payer des actions qu'elle n'avait pas validées. Seulement, c'est une situation pénalisante pour les prestataires, qui certes n'ont pas été assez vigilants sur la procédure des commandes qui leur étaient faites, mais aux yeux de qui le MACTe ne constitue qu'une seule entité. Voilà pourquoi, en juillet dernier, le principe de protocoles transactionnels avait été retenu et validé en CA pour une dizaine de prestataires. Ainsi les anciennes factures du MACTe ont-elles été progressivement apurées par l'EPCC grâce à ces protocoles transactionnels.

Mais deux nouveaux prestataires se sont récemment signalés : PENCHARD, agence de voyage, pour un montant de 25 413€ ; et EGER, compagnie d'électricité qui assure la maintenance électrique du MACTe, pour un montant de 68 000€. La directrice générale, Mme Laurella RINÇON, qui a échangé avec les services de la Région à ce sujet puisqu'elle ignorait tout de ces transactions antérieures à sa prise de fonctions au 1^{er} octobre 2019, s'est rendue à la suggestion de Mme le Payeur régional Mme Pascale BELLIN de soumettre au CA ces ultimes protocoles transactionnels. Elle espère que de nouvelles prestations ne vont plus surgir après le règlement de ces derniers prestataires. Elle observe par exemple qu'EGER n'a pas été payé depuis janvier 2019. Toutefois, la directrice générale précise que les cas de PENCHARD et d'EGER sont un peu particuliers, car il y a bien eu cette fois des contrats passés à l'époque par la SEM, mais qu'ils auraient dû faire l'objet de marchés. Le président du CA, M. Georges BREDENT, précise que les prestataires concernés en juillet dernier par ces formules de protocoles transactionnels étaient essentiellement des artistes, mais que cette fois ce sont donc effectivement deux prestataires plus structurels qui doivent ici obtenir le règlement de leurs factures.

Le maire de Pointe-à-Pitre, M Harry DURIMEL, prend la parole et il alerte l'assemblée sur les limites de cette formule des protocoles transactionnels, que la chambre régionale des comptes a assez sévèrement épinglée quand le procédé devient un moyen de contourner le code de la commande publique. Pour des raisons de sûreté juridique voire judiciaire, M. Harry DURIMEL indique donc qu'il ne votera pas cette délibération, et M. le Préfet Alexandre ROCHATTE émet également des réserves très importantes sur cette délibération. Il ignore qui sont les donneurs d'ordre, il ne sait pas pourquoi les prestations ont été effectuées et de ce fait, si on les couvre par des protocoles transactionnels, on ne saura pas les raisons exactes pour lesquelles ces prestations ont été effectuées sans modalités de marchés. Aussi annonce-t-il qu'il ne votera pas non plus cette délibération. La directrice générale reconnaît que, sur EGER en particulier, la question du code de la commande publique se pose manifestement. Le président du CA, M. Georges BREDENT, souligne que des entreprises guadeloupéennes effectivement sont en souffrance surtout en cette période pandémique, qui provoque, pour certaines, des ruptures de trésorerie. Mais une sortie par le haut, eu égard au non-respect apparent du code de la commande publique, pourrait être la voie judiciaire qui permettrait d'éclaircir les tenants et les aboutissants. Le président du CA sollicite l'avis de Mme le Payeur régional Pascale BELLIN. Celle-ci précise qu'elle a hérité de ce dossier en septembre 2020 à sa prise de fonctions effective et que, sur le plan pratique, si elle ne dispose pas de protocoles transactionnels pour ces factures qui dépassent les plafonds prévus par la loi, elle ne pourra pas payer. Il est vrai, ajoute-t-elle, que cela semble une régularisation pour un paiement qui aurait dû être fait selon les règles et en temps et en heure à l'époque. Mais étant donnés les montants concernés, la seule solution qu'elle voit pour s'en sortir est celle des protocoles transactionnels afin de régulariser le passé, sachant que pour l'avenir, il faudra bien sûr passer des marchés conformément à la loi. Pour EGER, la directrice générale du MACTe, Mme Laurella RINÇON, précise que le contrat privé passé par la SEM était, semble-t-il, en tacite reconduction et qu'il dépassait clairement les plafonds légaux. L'EPCC devra donc au besoin dénoncer ce contrat pour sortir d'une situation irrégulière. Le président du CA, M. Georges BREDENT, résume la situation : en pratique, Mme le Payeur régional pourrait se satisfaire d'un protocole transactionnel afin de solder le passé et Mme BELLIN confirme cette position.

Le maire de Pointe-à-Pitre, M Harry DURIMEL, reprend alors la parole pour rappeler qu'il ne s'agit pas de savoir si le payeur paye ou pas, mais qu'il s'agit d'une responsabilité civile voire pénale. Lorsque le code de la commande publique exige qu'il y ait une mise en concurrence, le créancier qui a

bénéficié d'une violation flagrante de la loi et qu'on a choisi sans mise en concurrence, sait que c'est par une entourage que le contrat a été passé avec lui. M Harry DURIMEL suggère donc de laisser chaque créancier faire un recours pour obtenir le paiement de sa créance auprès du tribunal administratif : puisque le service a été fait, la créance ne sera pas contestée par le MACTe dans son fondement matériel, à savoir la réalité de la prestation, et un titre exécutoire pourra être fourni au Payeur régional afin de régler les sommes dues. Mais le respect des règles pourra être contrôlé par le juge administratif.

M. Georges BREDDENT propose alors, au terme de cette discussion, de retirer le projet de délibération n°36-XII-20 sur les protocoles transactionnels et de ne pas le mettre aux voix. Il faudra inviter les deux créanciers PENCHARD et EGER à faire valoir leurs droits auprès du tribunal administratif, ce qui permettra d'éclaircir les tenants et les aboutissants de ces prestations pour le passé. Un consensus se fait parmi tous les participants au CA sur cette solution recommandée par M. Harry DURIMEL.

La délibération suivante concerne les frais de missions 2020 et 2021. Ce projet de délibération a été préparé, là encore, à la suggestion de Mme le Payeur régional que la directrice générale du MACTe remercie de s'être rendue disponible pour assister au CA. En effet, les barèmes de remboursement en vigueur sont très bas. L'objectif de cette délibération est donc de fixer des barèmes en concordance avec la réalité actuelle des prix du marché pour une nuit d'hôtel, que ce soit sur le territoire hexagonal, en outre-mer ou à l'international. Le président du CA, M. Georges BREDDENT, indique qu'il s'agit là de tout ce qu'il y a de plus classique en matière de frais de missions, aussi bien pour les agents du MACTE que pour les administrateurs, et il sollicite l'avis de Mme BELLIN. Mme le Payeur régional précise que la réglementation en vigueur prévoit de voyager aux tarifs les plus économiques. Aussi, afin de permettre un remboursement complet des frais de missions, importe-t-il qu'une délibération soit prise en CA pour ajuster les tarifs de remboursements, ce qui se fait déjà dans d'autres organismes que le MACTe.

À une question du DAC, M. François DERUDDER, sur les ordres de missions conditionnant la possibilité d'un remboursement des frais, la directrice générale précise que la rédaction du projet de délibération s'est faite en étroite concertation avec Mme le Payeur régional pour que soit fourni un descriptif clair et détaillé des ordres de missions, tant pour les agents de l'EPCC que pour les administrateurs. La délibération est mise aux voix. Sans vote contre ni abstention, elle est adoptée à l'unanimité.

Le conseiller spécial du Président du Conseil Régional, M. Richard SAMUEL, intervient alors en marge de la séance pour solliciter le président du CA et M. le Préfet. Avant de passer au point suivant, le président du CA, M. Georges BREDDENT, revient bientôt sur une délibération antérieure déjà votée concernant le reversement de la régie des recettes au MACTe. Il demande confirmation du montant de 423 653€ à Mme le Payeur régional Pascale BELLIN. Cette dernière indique qu'elle ne peut pas confirmer la somme, car ce sont les caisses enregistreuses du MACTE qui ont indiqué la somme, mais qu'elle-même à la paie ne l'a pas dans ses écritures. La directrice générale du MACTe, Mme Laurella RINÇON, prend alors la parole et précise que le rapport de la régisseuse Mme Mylène STANISLAS a été fait à partir des DFT.net, autrement dit à partir des versements sur le compte du Payeur régional. Mme BELLIN répond que la directrice générale du MACTe avait indiqué que le précédent payeur avait fait un arrêté qui ne correspondait pas aux montants enregistrés par les caisses du MACTe, et que, de ce fait, la directrice générale était depuis lors en pourparlers avec la Région, mais qu'en ce qui la concerne elle, actuel Payeur régional, elle n'en a pas trace dans ses écritures. La directrice générale maintient que les sommes en cause, après enquête approfondie sur plusieurs mois pour les identifier, ont non seulement été prises en compte par les caisses enregistreuses du MACTe mais figurent également sur les relevés bancaires et les bordereaux de versement à la régie du Payeur régional. Elle dispose désormais des documents. Il y a en outre les messages réguliers de la régisseuse régionale Mme STANISLAS à l'ancien Payeur régional M. MARTY. Il y a bien eu reversement de 329 878€ en juillet 2020 au MACTE par la Région, correspondant à ce qui restait sur le compte au 16 mars 2020. En revanche, entre le 1^{er} août 2019 et la fin d'année 2019, des sommes avaient été perçues au titre des recettes du MACTe, qui n'ont pas été reversées. Et la régisseuse a fourni à la direction générale de l'EPCC les bordereaux de versements de ces sommes qui se montent au total à 423 653€. C'est sur la foi de ces documents-là que le reversement doit être effectué, donc cela paraît tout à fait retraceable. M. le Préfet Alexandre ROCHATTE reprend alors la parole pour préciser que c'était

le sens de sa question précédente lors du vote effectué sur la délibération n°34-XII-20. Au fond, constate-t-il, l'absence de contestation ne semble pas acquise sur le montant du reversement à effectuer ou non. La directrice Mme Laurella RINÇON rappelle ce qu'elle a dit au moment du vote de cette délibération il y a un moment. Elle-même n'a pas eu d'échange direct, mais c'est le président du CA, M. Georges BREDENT, qui a eu un échange avec le DGS adjoint de la Région, M. José GAYDU. Le président du CA confirme l'accord oral qu'il a obtenu de M. José GAYDU, en charge des finances de la Région, mais qu'il n'y a pas eu d'écrit. Le conseiller spécial du PCR, M. Richard SAMUEL, intervient alors pour dire qu'il importe que l'actuel Payeur puisse confirmer que, dans les comptes d'attente prévus par l'ancien Payeur régional, il y ait eu effectivement cette somme : si elle ne peut pas le confirmer, ajoute-t-il, la créance n'existe pas. Mais la directrice générale rappelle qu'on a les bordereaux de versement sur le compte du Payeur régional et les relevés bancaires. Donc la seule indication n'est pas le logiciel DIGITIK des caisses enregistreuses du MACTe. Ce logiciel a certes permis à l'équipe de direction générale de l'EPCC MACTe d'avoir l'intuition que la somme reversée le 24 juillet 2020 n'était pas la bonne somme. Mais de plus, les recettes ordinaires du MACTe se montent, en temps normal (hors crise sanitaire), à un million d'euros par an en moyenne. Donc on ne comprend pas pourquoi, subitement, du 1^{er} août 2019 au 16 mars 2020, le MACTe ne ferait plus que 300 000€ de recettes, l'année même où l'exposition « Le modèle noir », programmée sur le dernier trimestre 2019, a été l'exposition la plus visitée à ce jour depuis l'ouverture du MACTe, réunissant plus de 40 000 visiteurs, alors que le chiffre annuel d'un million d'euros de recettes habituelles se fonde sur des expositions qui, jusqu'alors, ne dépassaient pas 20 000 visiteurs. Il est étonnant, du reste, qu'il ait fallu quasiment six mois pour obtenir enfin les bordereaux de versements et les relevés bancaires qui confirmaient cette intuition de bon sens de l'équipe de direction générale de l'EPCC. Il n'y a donc aucun doute : cet argent a été payé par les visiteurs dans les caisses enregistreuses du MACTe et il a été versé sur le compte de la paierie régionale, puisqu'à l'époque l'EPCC MACTe, de création récente, n'avait pas encore de régie propre. La seule chose qui importe à la directrice générale, ce n'est pas de connaître pour l'anecdote l'historique du circuit suivi par cet argent après son versement à la paierie régionale, mais l'essentiel à ses yeux, c'est tout simplement que cet argent soit reversé à l'EPCC MACTe. Le président du CA, M. Georges BREDENT, souligne cependant que le doute semble s'être installé et qu'il faudrait peut-être reporter ce point à un CA ultérieur. La directrice générale insiste sur le fait qu'on dispose de l'ensemble des bordereaux et elle ne voit pas l'utilité de ce report. Le président de la commission culture de la Région, M. Jean-Claude NELSON, indique qu'il faudrait opérer un rapprochement de ces documents de la régie avec ceux dont disposent les services de la Région, pour savoir où est passé l'argent. La directrice générale admet qu'un tel rapprochement n'a pu encore être opéré en ce 9 décembre 2020 compte tenu des difficultés qu'elle a eues à obtenir très tardivement les bordereaux de paiement et les relevés bancaires ce vendredi 4 décembre 2020, moins d'une semaine avant le présent CA. Mais elle souligne qu'un tel report pose également un problème juridique : dans ces conditions, le PV de clôture de la régie pour 329 878€ signé le 24 juillet 2020 devient problématique, puisqu'on y indique une somme qui ne correspond pas à la réalité et qu'on n'a pas pu ignorer l'existence de ces différents versements entre le 1^{er} août 2019 et le 16 mars 2020. M. Jean-Claude NELSON reconnaît que, si les caisses enregistreuses indiquent un montant de 753 532€, la réalité de ces recettes est indiscutable. Mais s'il n'y a pas trace de ces sommes dans les écritures de la Région, elles ne peuvent pas, selon lui, être reversées. Il faudrait voir, ajoute-t-il, ce qui a pu se passer avec les entreprises chargées du transport des sommes. La directrice générale indique que la délibération envisagée indique le montant effectif des recettes et qu'elle ne devrait donc pas faire difficulté, même si, d'après les derniers échanges à l'instant, on ne saurait pas où est passé l'argent de ces recettes. Savoir où serait passé l'argent après son versement à la Région n'est pas le problème de l'EPCC. Mais les bordereaux et relevés bancaires, eux, sont tangibles et indiscutables.

Le président du CA, M. Georges BREDENT, reprend la parole pour indiquer son point de vue : devant toutes les questions, interrogations et atermoiements que provoque ce reversement, il suggère de finalement reporter ce point reversement des recettes à un CA ultérieur, le temps d'effectuer toutes les vérifications nécessaires et de faire la transparence sur les circuits. La directrice générale du MACTe constate, pour s'en étonner, que la proposition du président du CA est bien de « dévoter » la délibération 34-XII-20 - la régularité de cette option lui paraît douteuse - afin de permettre une confrontation des montants de recettes et des écritures. Est-ce bien ce que demande le président du CA ? Oui, c'est cela, répond-il.

Point n°6 : Présentation des actions 2021

Le président passe alors au point suivant : la présentation des actions 2021 de l'EPCC MACTe. Il redonne la parole à la directrice générale.

En préambule, la directrice générale indique que les manifestations 2020 du MACTe, si modestes qu'elles aient été en 2020 dans le contexte de crise sanitaire, ont tout de même retenu l'attention d'un certain nombre de magazines spécialisés de la presse nationale, notamment la campagne « MOFWAZÉ » autour de Philippe THOMAREL : *Le Journal des Arts, Beaux-Arts, Art Absolument, Connaissance des Arts et L'Œil*. Et par ailleurs, le MACTe ayant reçu en 2017 le Prix du Conseil de l'Europe par le Forum des musées européens, il a pu figurer dans le rapport mentionné dans votre dossier « Revisiting Museums of Influence », rapport portant sur les quarante années de prix décernés par le Forum des musées européens. Il faut savoir que chaque année quarante musées sont sélectionnés. Il y a donc eu environ 1600 musées sur quarante années. Dans cet ensemble, le rapport propose une sélection des projets les plus remarquables, ceux qui présentaient le plus gros potentiel et par conséquent les musées qu'on peut considérer « à influence » pour l'avenir. Or cette belle publication scientifique en anglais, qui est parue en novembre 2020, le mois dernier donc, montre en couverture une photo de l'exposition permanente du MACTe. La directrice générale se dit très fière que le MACTe fasse partie des musées retenus pour être analysés dans cette publication scientifique. Elle reconnaît que ce sont ses anciens collègues du Forum des musées européens qui ont fait le choix, puisque la directrice générale faisait partie du jury entre 2015 et 2018. Mais elle ne pense pas que ce soit par amitié, car elle a eu la belle surprise de voir qu'ils avaient choisi le MACTe comme couverture. C'est tout de même une indication stimulante sur la trajectoire du MACTe à l'international. Et la directrice générale indique également, pour en finir avec 2020, qu'elle a fait réaliser une étude de publics, la première en cinq ans pour le MACTe. Cette étude réalisée par Mme Isabelle VESTRIS, chercheuse qui commence sa thèse de sciences politiques à l'EHESS sur les politiques patrimoniales de l'histoire et de la mémoire de l'esclavage aux Antilles Françaises, s'est faite entre le 31 juillet et le 27 août 2020. L'étude a révélé des résultats encourageants, notamment sur la pandémie, puisque 93% des visiteurs interrogés considéraient que les mesures sanitaires prises au sein du MACTe leur ont permis de se sentir en sécurité. Autres informations sans grande surprise : la tranche d'âge la plus représentée parmi les visiteurs est celle des 36-50 ans ; et 61% des visiteurs du MACTe sont des touristes. Mais surtout dans cette période de restrictions du tourisme, l'étude confirme donc que l'effort qui doit être fait en direction des résidents est crucial, puisque même certains journalistes de RCI ne sont jamais venus dans l'exposition permanente du MACTe, même s'ils sont venus en revanche assez souvent à l'auditorium pour des spectacles. Enfin, 68% des visiteurs sont venus pour la première fois interrogés en août venaient pour la première fois au MACTe. Il est envisagé de poursuivre cette étude de publics avec Mme VESTRIS le temps de sa thèse. Mais eu égard à la crise sanitaire, le faible nombre de visiteurs pendant la deuxième phase de la pandémie n'a pas permis de la reprendre dans l'immédiat.

Pour l'année 2021, la directrice générale ne voudrait pas être trop longue et elle va donc s'en tenir aux deux principaux événements prévus, qui vont solliciter du budget. Il s'agit donc d'une pierre d'attente pour le débat d'orientation budgétaire qui va suivre.

Le premier événement sera l'accueil, en mai-juin prochain, de la « Saison Africa 2020 », qui, initialement programmée de juin à décembre 2020, a dû, compte tenu de la pandémie, être reportée, sauf nouvelle surprise et nouveaux délais, sur la période mi-décembre 2020 – juillet 2021. Le MACTe a été désigné comme QG outre-mer par la commissaire générale l'architecte sénégalaise Ngoné FALL, collègue et amie de la directrice générale du MACTe. Mme FALL, quand le Président de la République Emmanuel MACRON lui a confié ce commissariat général de la « Saison Africa 2020 », a veillé à associer non seulement les 52 pays d'Afrique, mais également toute la diaspora. Et il était donc très important pour elle qu'il y ait des QG en outre-mer. La notion de « quartier général » en l'occurrence recouvre l'idée que tous les établissements sélectionnés comme QG puissent servir de centres culturels pendant trois semaines à un mois pour mettre en œuvre les problématiques portées par la « Saison Africa 2020 ». Et ces QG se développent en partenariat avec des collègues sur le continent africain, ce qui suppose évidemment que les gens puissent voyager (d'où le décalage forcé de l'événement eu égard à la pandémie actuelle) et par conséquent qu'un budget conséquent soit alloué à ces déplacements.

Le deuxième événement, c'est la grande exposition « SAHEL » que Mme Laurella RINÇON avait espéré faire venir au MACTe pour décembre 2020. Et en réalité la pandémie, limitée en Guadeloupe, n'aurait pas empêché l'EPCC d'organiser cet événement dès décembre 2020. Mais l'empêchement est venu de l'indisponibilité du budget statutairement prévu pour l'EPCC en 2020 en raison des retards de certains versements de contributions 2020. Ce sera donc partie remise à décembre 2021 désormais. L'exposition « SAHEL » a été présentée au Metropolitan Museum de New York de janvier à octobre 2020 : il s'agit d'une exposition sur les grands empires africains de cette région sahélienne avant la traite. L'idée pour la directrice générale du MACTe était de profiter que les objets exposés à New York se trouvent déjà sur cette rive de l'Atlantique pour les accueillir en Guadeloupe avant qu'ils ne retournent dans leurs musées d'origine. Ce projet a été conçu en accord avec la conservatrice responsable du département Afrique, Océanie et Amérique du Met, Mme LAGAMA, et avec M. Mamadou DIOUF, Professeur d'histoire à la Columbia University, collègue de M. Manthia DIAWARA lui-même associé à la réflexion. Mais le Musée du quai Branly, en la personne de son président M. Emmanuel KASAREROU, est également partie prenante de ce projet, puisque la majorité des collections proposées dans cette exposition temporaire viennent du Musée du quai Branly. Enfin, un dernier partenaire est, au Sénégal, le Musée des civilisations noires de Dakar, qui a prêté plusieurs objets. Le thème de l'exposition « SAHEL » s'inscrit dans la perspective de renouvellement de l'exposition permanente du MACTe. Car les grands empires africains avant la traite sont à peine évoqués, voire érudés, dans l'actuelle exposition permanente. Il importe de commencer montrer comment ces grands empires ont une histoire, une culture qui se sont développées mais qui ont été bousculées puis bouleversées par le phénomène de la traite transatlantique. Il y a environ trois cents objets dans cette exposition « SAHEL ». C'est un énorme partenariat qui intéresse aussi bien le Metropolitan Museum, qui a envoyé à la directrice générale du MACTe un courrier pour confirmer son plein engagement, que les autres partenaires institutionnels associés.

Sur la demande de M. le Préfet Alexandre ROCHATTE, la directrice générale précise les aléas du calendrier. Au départ, programmée à New York de janvier à juin 2020, l'exposition n'aurait pas pu venir tout de suite au MACTe, car l'EPCC n'avait pas encore reçu ses contributions à l'été 2020. L'exposition a été prolongée au MET jusqu'en octobre 2020. Mais à cette date non plus, l'EPCC MACTE n'avait toujours pas les budgets nécessaires puisqu'il n'avait pas reçu sa contribution régionale. Aussi les objets sont-ils, depuis lors, repartis en Europe et en Afrique et il faudra les faire revenir en Guadeloupe : cela va coûter plus cher ! C'est d'autant plus dommage qu'après l'étape du MACTe en Guadeloupe, il est envisagé de présenter cette exposition à Dakar. La directrice générale précise aussi que MM. Manthia DIAWARA et Mamadou DIOUF, qui avait participé en tant qu'expert au montage de l'exposition à New York, travaillent à un documentaire sur la circulation de ce patrimoine assez extraordinaire comprenant, entre autres, des sculptures de la culture Dogon ou des céramiques de Djenné, pour une période explorée allant du premier millénaire jusqu'à la fin du XVIe siècle. Mme Laurella RINÇON demande alors à son équipe secrétariat du CA de lancer le petit film de présentation permettant d'avoir un aperçu du projet « SAHEL ». Et elle indique qu'elle espère obtenir le don par le Musée des civilisations noires de Dakar d'une pierre-lyre qui prendrait tout son sens au MACTe. Enfin, pour clore cette présentation, la directrice générale indique qu'un article du magazine KARUMAG de décembre 2020 vient de paraître, dans lequel elle est interviewée sur la manière d'envisager 2021 pour le MACTe. Ce numéro de décembre 2020 du magazine, dont un certain nombre d'exemplaires ont été offerts par KARUMAG au MACTe, a été fourni pour info à chaque administrateur dans le dossier fourni pour ce CA. Après projection du petit film-trailer, Mme Laurella RINÇON précise que c'est la première exposition de cette envergure dans la Caraïbe pour des pièces aussi anciennes. Il y avait eu déjà une exposition africaine à la Fondation Clément en Martinique, mais les pièces pour la plupart dataient du XIXe siècle. Pour « SAHEL », on aurait également des pièces archéologiques exceptionnelles et le nouveau président du Musée du quai Branly, M. Emmanuel KASAREROU, est très enthousiaste à l'idée de développer ce partenariat. Le contexte - c'est un mal pour un bien - est favorable, car malgré la jeunesse du MACTe, l'EPCC a paradoxalement bénéficié de la vague « Black Lives Matter », en mai-juin 2020, qui fait que beaucoup d'institutions désormais regardent le MACTe d'un autre œil. Il y a eu par exemple tout récemment une proposition de

documentaire de la chaîne ARTE sur l'opération « MOFWAZÉ », pourtant extrêmement modeste compte tenu du manque de budget en 2020. Mais le MACTe attire l'attention des autres institutions, car il a un positionnement extrêmement particulier dans ce contexte d'effervescence. En somme, les perspectives sont prometteuses pour autant que les questions budgétaires soient enfin réglées, si possible de manière structurelle.

Le président du CA, M. Georges BRÉDENT, souligne que ces actions se présentent comme une réponse aux critiques concernant le MACTe et son exposition permanente et qu'il faudra communiquer dans les médias sur ces avancées. Il indique que cette exposition va permettre de renouer en particulier le dialogue avec un certain nombre d'associations qui s'étaient montrées très réfractaires et hostiles au projet d'emblée, au point de chercher à détourner un certain nombre de Guadeloupéens du MACTe. La directrice générale souscrit absolument à cette analyse. Le nouveau projet du MACTe a pris en compte les critiques émises, dont certaines peuvent paraître fondées, dès l'inauguration du MACTe en 2015 et jusqu'en 2019. Il vise à rendre l'exposition permanente semi-temporaire en quelque sorte, en l'alimentant non seulement par des expositions temporaires comme « SAHEL », mais aussi par des interventions ponctuelles d'artistes sur l'actuelle exposition permanente suivant le principe du « MOFWAZÉ ». L'idée est de renouveler régulièrement le discours du MACTe pour tenir compte des évolutions de la recherche scientifique et du débat sociétal. Les grandes expositions historiques qu'on peut envisager sur les trois prochaines années vont donc s'inscrire dans cette perspective de compléter le discours de l'exposition permanente.

Point n°7 : Examen et vote du débat d'orientation budgétaire 2021

Le président du CA, M. Georges BREDENT, espère que le débat qui suivra la présentation par la directrice générale du MACTe de l'orientation budgétaire 2021 permettra d'aborder la question du calendrier de versement des contributions par les collectivités, puisque le doigt a été pointé sur certains retards préjudiciables au bon fonctionnement de l'EPCC. L'idée serait d'entrer là aussi dans un cercle vertueux qui éviterait les ruptures ou difficultés de trésorerie apparaissant quand les versements ne sont pas faits en temps et en heure.

Concernant le débat d'orientation budgétaire, la directrice générale, Mme Laurella RINÇON, confirme que cette question des versements de leurs contributions par les collectivités est effectivement cruciale. En effet, la création de l'EPCC MACTe répondait à trois objectifs :

- d'abord une stabilisation des ressources du musée, fort appréciable dans la période actuelle de pandémie puisque beaucoup de musées dans le monde n'ont pas eu cette chance (un seul exemple dont la directrice générale du MACTe a eu connaissance par son homologue du British Museum : les agents de ce musée londonien étaient tous en chômage technique pendant six mois du fait d'une situation critique des ressources financières),
- ensuite, une sécurité juridique grâce au statut d'établissement public de coopération culturelle,
- enfin, une sécurité financière grâce à la gestion de ces contributions par l'intermédiaire de la DRFIP.

Alors, en reprenant rapidement l'historique depuis le 1^{er} août 2019, il faut rappeler qu'il y a eu quelques soubresauts dans la gestion administrative et financière de l'EPCC avec un changement d'équipe et une mise à plat des circuits entre octobre 2019 et mai 2020. Mais dès juin 2020, le point était fait et l'on ne peut que remercier l'Etat qui avait pu verser sa contribution dès la fin du premier trimestre 2020 : cette période calendaire trace effectivement un schéma vertueux, qui permet à la direction de l'EPCC d'envisager l'année sereinement. Le département a versé sa contribution en totalité le 29 juillet 2020 et la directrice générale l'en remercie. La communauté d'agglomération CAP Excellence a versé la totalité de sa contribution en une fois le 22 septembre 2020, la directrice générale l'en remercie également. Ces versements successifs ont permis à l'EPCC de fonctionner jusqu'au 22 octobre 2020 avec 14% de ses contributions, date du premier versement partiel de la Région. Par

conséquent, à la question de la pandémie s'est rajoutée cette difficulté de trésorerie liée au retard de la Région. Les équipes de l'EPCC MACTe ont fait preuve d'imagination pour proposer des actions qui ont plu aux visiteurs comme cela a été rappelé. Mais au prix d'une gestion extrêmement tendue. Et c'est ce que la directrice générale ne voudrait pas renouveler pour 2021, car de surcroît l'exposition « Le Modèle noir », présentée au public du MACTe au cours du dernier trimestre 2019 et par conséquent programmée et correctement organisée en principe sur les plans administratif et financier par la précédente équipe du MACTe avant la création de l'EPCC, a donné lieu à des lettres comminatoires de plusieurs intervenants, dont certaines adressées au président de Région à l'exemple du slameur Abdel MALIK, parce que les gens n'étaient pas payés. L'équipe du Musée d'Orsay, qui avait prêté cette exposition, était furieuse.

Donc le projet vers lequel l'EPCC s'oriente désormais, avec un rayonnement à l'international, il ne pourra pas être envisagé tant que les finances du MACTe ne seront pas remises sur des rails vertueux. La directrice générale n'entend pas se permettre avec le Metropolitan Museum de New York ce que ses prédécesseurs se sont permis avec le Musée d'Orsay. Au demeurant, la directrice générale ajoute qu'elle ne souhaite pas « griller » son réseau institutionnel à l'international avec des promesses de fiabilité financière de la part de l'EPCC, dont elle n'aurait pas la garantie qu'elles puissent être tenues. On ne peut monter de tels projets, qui sont, on l'a vu, relativement ambitieux sur 2021, que si l'EPCC dispose de moyens assez tôt pour que les choses se mettent en place convenablement. Une grande exposition nécessite du temps et les partenaires du MACTe ne doivent pas enclencher les différentes étapes sans fiabilité en retour de l'EPCC. Pour donner une illustration concrète, présenter les grands empires africains aux Guadeloupéens en décembre 2021, cela implique de mettre en place dès le début d'année 2021 des ateliers de recherche, des laboratoires, de lancer des films, d'entamer les discussions avec les prêteurs (le prêteur principal sera le Musée du quai Branly en l'occurrence, ce qui facilite puisque la directrice générale du MACTe connaît très bien son président, mais il demande la liste des objets envisagés pour la fin janvier 2021). Mais si le même manque de fiabilité sur les paiements qu'on a connu pour « Le Modèle noir » se répète une deuxième fois, la réputation du MACTe sera définitivement entachée et il se fermera la porte aux perspectives de collaborations prestigieuses. La directrice générale rappelle que convaincre le Metropolitan Museum grâce à son propre réseau n'a pas été si facile.

Par conséquent, la directrice générale de l'EPCC estime important que les administrateurs puissent réfléchir à un calendrier stabilisé de versement des contributions. Le secrétariat du CA a d'ailleurs, à sa demande, préparé un projet de délibération en ce sens, qui est évidemment indicatif. Chacune des collectivités publiques fera comme elle peut, quand elle peut. Mais ce projet de délibération vise à donner un horizon et une certaine assurance à l'EPCC quant à la fiabilité de ses engagements avec les institutions muséales partenaires. Car le versement tardif de certaines contributions en 2020 a eu un impact budgétaire sur la clôture 2020, puisqu'il faut alors tout dépenser avant la clôture et cela peut légitimement entraîner une inquiétude, voire une panique, des agents de l'EPCC pour tout payer avant la clôture. Bref, ces retards enclenchent des mécanismes inutilement compliqués, à si possible ne pas renouveler. La directrice générale est persuadée que la réflexion ici menée en CA va permettre de trouver les moyens de faire mieux en 2021. Paradoxalement, c'est la crise sanitaire qui, en coupant les ailes de l'EPCC – comme celles de la plupart des musées dans le monde – en termes de développement de projets, a permis au MACTe, grâce à la limitation relative de la pandémie en Guadeloupe à l'automne, d'être le seul grand musée européen ouvert au public en novembre 2020. Le MACTe est en effet ouvert continûment aux visiteurs depuis le 11 juillet 2020, réouverture très rapide qui représente effectivement un effort considérable. Cela n'a pas été le cas de tous les musées, y compris les grands musées. Courant 2020, la chance de l'EPCC est que les partenaires potentiels du MACTe ne savaient pas faire d'exposition en temps de covid-19. Mais en cette fin d'année, les musées savent faire, ils ont appris à s'adapter et ils sont capables de faire circuler les œuvres même pendant la pandémie. Autrement dit, l'excuse de la pandémie ne pourra plus être invoquée pour justifier des retards de versement des contributions. Il faut pouvoir envisager l'avenir plus sereinement sans devoir courir après chaque euro.

Qui plus est, après décembre 2021, il est envisagé de commencer à travailler sur la valorisation du fonds Glissant avec la Serpentine Gallery de Londres pour l'année suivante. En d'autres termes, sur la programmation des trois prochaines grandes expositions, l'EPCC va devoir dès 2021 commencer à utiliser des financements. C'est vraiment ce sujet de la fiabilité des versements auquel la directrice générale souhaitait sensibiliser les administrateurs. En effet, si la latitude financière de l'EPCC doit se réduire à payer les salaires et la maintenance, la directrice générale résume une pareille hypothèse par une image cocasse : de son statut de conservatrice du patrimoine, elle devient concierge ! Elle rappelle, en prenant à témoin Mme le Payeur régional Pascale BELLIN qui acquiesce, que courant octobre 2020, elle ne savait pas si elle allait pouvoir payer les salaires. Bref, il importe de sortir de cette inquiétude artificielle et permanente. Voilà l'objectif qu'elle poursuit à l'occasion de ce débat d'orientation budgétaire. Et tous les éléments chiffrés fournis dans le dossier de ce CA aux administrateurs pour 2020 (camemberts, statistiques diverses) visent à montrer l'impact des dates de versements sur l'activité de l'EPCC au quotidien. Il ne faudrait pas s'étonner d'entendre ensuite certains Guadeloupéens affirmer qu'il ne se passe rien au MACTe.

Outre les grandes expositions, la directrice générale évoque plusieurs projets importants à plus ou moins long terme dans une perspective de développement culturel de l'EPCC :

- l'aménagement balnéaire du site du MACTe pour les Pointois en particulier et les Guadeloupéens en général, mais aussi pour tous les touristes ;
- le développement du Morne Mémoire, très peu exploité depuis 2015 alors qu'il constituait une énorme ressource, même si à l'occasion du cinquième anniversaire du MACTe, à l'été 2020, la thématique du « jardin créole » comme lien social proposé par l'équipe de l'EPCC aux visiteurs a offert une première ouverture intéressante ;
- les travaux de la boutique que la directrice générale entend transformer en concept-store pour la création artisanale ;
- l'encouragement des associations à faire vivre chaque espace du MACTe, en s'appropriant les lieux par des rendez-vous réguliers ;
- enfin, le développement du mécénat, qui permettrait d'associer à la vie de l'EPCC le monde économique aussi bien que certaines galeries d'art ayant accès au monde des collectionneurs privés.

En somme, l'année 2021 sera l'année zéro de l'EPCC MACTe sur le plan financier, permettant d'établir précisément à quoi correspond chacun des différents postes budgétaires, puisque l'année 2020 a été faussée non seulement du fait des retards de versement des contributions, mais parce qu'il a fallu faire face aussi à quantité de travaux de maintenance qui n'avaient pas été réalisés depuis cinq ans. Ainsi, les pompes de climatisation, élément essentiel pour la préservation des collections du MACTe : aucune n'avait été changée en cinq ans et il a fallu les remplacer les unes après les autres courant 2020, au fur et à mesure qu'elles tombaient en panne. Une réflexion commune a été menée avec la DIEM sur ces questions-là. Les grandes masses présentées dans les documents budgétaires : masse salariale, frais de maintenance, chiffrage des projets, sont tributaires du calendrier de versement des contributions.

Après cette présentation, le président du CA, M. Georges BREDENT, souhaite formuler quelques remarques avant de donner la parole aux administrateurs. Il approuve le principe d'une sécurisation calendaire des versements des contributions et pense qu'il sera sans doute possible d'avoir leur retour direct. Parmi ces contributeurs, la Région présente la particularité d'être propriétaire des murs du bâtiment du MACTe. Il faudrait donc envisager de réaliser un état des lieux patrimonial du MACTe qui, sauf erreur, n'avait pas été fait au moment de la création de l'EPCC, afin de savoir à la charge de qui revient l'entretien de tel ou tel élément, par exemple les grosses réparations. Il faudrait également valoriser les espaces et aménager les alentours immédiats dans la perspective des projets présentés par la directrice générale, en lien avec la mairie de Pointe-à-Pitre. Concernant le Morne Mémoire, outre la thématique du « Jardin créole », la suggestion d'ouvrir un restaurant pour augmenter la part d'auto-financement de l'EPCC, pourrait être intéressante comme projet structurant, un restaurant spécialisé

dans la cuisine créole. Il approuve encore l'idée d'attirer les mécènes. Enfin, sur les projets, s'il se félicite des perspectives de rayonnement international et caribéen du MACTe avec cette grande exposition, il rappelle néanmoins que les artistes guadeloupéens ont beaucoup souffert avec la pandémie, et il importe de les intégrer autant que possible dans la programmation du MACTe. Pour tous ces projets, l'entrée dans un cercle vertueux de ponctualité des versements ne peut qu'être bénéfique au bon fonctionnement de l'EPCC. Il se demande toutefois s'il faut que ce calendrier des versements soit encadré par une délibération.

La directrice générale répond sur la question des artistes guadeloupéens. Le programme de soutien à la création entamé en 2020 et qui va être développé dans les années suivantes, a été illustré dès cette année pour le théâtre, la musique et les arts visuels. Prochainement, après Ronald Cyrille actuellement en résidence, le MACTe a prévu d'accueillir Richard-Viktor Sainsily. L'idée est de ponctuer l'année de résidences d'artistes guadeloupéens, caribéens, mais aussi d'artistes internationaux, et par ce biais, de favoriser le dialogue entre ces créations. Outre le théâtre, la musique et les arts visuels, tous les champs du patrimoine culturel immatériel seront couverts, comme par exemple dès 2020 le conte créole, afin de restituer cette mémoire et ces traces de l'esclavage dont ils sont porteurs.

À son tour, le président de la commission culture de la Région, vice-président du CA, M. Jean-Claude NELSON, demande la parole. Il a écouté avec attention la présentation de l'orientation budgétaire 2021 par la directrice générale. Il souhaite faire quelques remarques. Tout d'abord, il admet la légitimité du vœu que les collectivités puissent payer leurs contributions suffisamment tôt chaque année, mais il estime que la proposition d'une délibération qui imposerait un calendrier de manière unilatérale lui paraît un procédé un peu cavalier. Il approuve aussi le principe d'un état des lieux à faire avec l'EPCC pour répartir ce qui relève des tâches de maintenance et d'entretien ordinaire et ce qui s'apparente à des gros travaux à réaliser au MACTe. En effet, la convention signée avec le Conseil régional engage la collectivité régionale à financer les gros travaux. Il reprend l'exemple de la climatisation évoqué par la directrice générale du MACTe : s'il faut entretenir la clim, c'est de la maintenance ; mais s'il faut la changer entièrement cela devient des gros travaux. Troisième observation, M. Jean-Claude NELSON aurait souhaité, puisqu'il s'agit de présenter de grands projets, qu'on puisse quantifier chacun des projets et réaliser une analyse financière des projets par rapport à leur valeur culturelle. Il se demande si des projections financières ont été envisagées pour savoir si l'on va pouvoir couvrir les frais de ces projets à 100%, à 80%, à 60%. En dehors de la valeur patrimoniale indéniable de ces expositions, il importe quand même de maîtriser les coûts. En effet, une grande exposition pourrait éventuellement nécessiter une demande faite par l'EPCC de contribution supplémentaire aux autres collectivités. Enfin, il souligne l'importance de continuer à équiper le MACTe, aussi bien avec le petit équipement qui éviterait de faire appel à un prestataire à chaque panne que pour des travaux d'aménagement plus conséquents : il fait ici allusion au directeur de la DAC qui avait prévu une subvention d'équipement pour la salle de spectacle du MACTe. Tous ces montants doivent être affichés dans les orientations budgétaires. Le MACTe doit, s'il peut se permettre cette image, jouer le rôle de vaisseau-amiral de l'animation culturelle en Guadeloupe. Il doit être un site de mémoire, de patrimoine, mais aussi d'attraction touristique. M. Jean-Claude NELSON, hors de toute polémique, ne souhaite pas que les terrains environnant le MACTe partent en construction de logements sociaux, alors que la Région a investi énormément d'argent pour assainir les terres. Il faut donc de véritables projets sur les grands événements et, pour terminer, il rappelle que, fin 2022, la Région va accueillir « La Route du Rhum », ce qui suppose de prévoir dès maintenant l'équipement du MACTe en matière de couverture numérique. Au final, M. Jean-Claude NELSON trouve gênant de voter une délibération imposant un calendrier de versement des contributions alors que les négociations doivent se passer en bonne harmonie avec chaque collectivité.

M. le Préfet Alexandre ROCHATTE demande la parole. Pour commencer, il s'excuse de devoir abandonner l'assemblée juste après son intervention, car il doit participer à des cérémonies pour la Journée de deuil national après le décès de l'ancien président de la République Valéry Giscard d'Estaing. Il reconnaît qu'une délibération fixant un calendrier des versements, même si elle doit peut-être être prise, pourrait présenter un caractère trop impérieux. En revanche, il est certain que la

direction générale de l'EPCC MACTe dispose d'un calendrier fiable de versement des contributions, afin d'élaborer de manière sereine son budget. Concernant le détail de chaque poste budgétaire, M. le Préfet comprend le souci de M. NELSON, mais il pense qu'au stade de l'orientation budgétaire on peut comprendre qu'il ne soit pas encore fourni : ce niveau de détail correspond plutôt au projet de budget 2021. Les chiffres à fournir dans le projet de budget en début d'année 2021 pour chaque opération envisagée, permettront en effet de se prononcer sur la sincérité de ce budget et sur son équilibre. Enfin, le troisième et dernier point que tient à souligner M. le Préfet, c'est que l'engagement de la contribution de l'Etat pour 2021 sera opéré le plus vite possible en début d'année, afin de fournir à l'EPCC une trésorerie minimale pour commencer l'année de façon correcte.

Au moment de son départ, le Préfet de Région se voit interpellé par Mme Méлина GALLAS, déléguée siégeant au CSE (dont le président du CA, M. Georges BREDENT, avait convié, à titre d'invité personnel, l'un des membres à participer à cette séance, mais en l'occurrence deux membres du CSE sont présents : M. Yannick BELLONE et Mme Méлина GALLAS). Mme GALLAS fait état de documents qu'elle aurait réclamé et qui ne lui auraient pas été fournis selon la loi du 17 juillet 1978 et, de plus, elle souligne que l'ensemble des personnels du MACTe est préoccupante eu égard aux conditions de travail. M. le Préfet demande s'il est lui-même censé fournir les documents demandés. Devant la réponse négative de Mme GALLAS, il en conclut que ce n'est pas lui qu'il faut interpellé. Mme GALLAS répond qu'à plusieurs reprises le président du CA a été sollicité depuis juin 2020, mais sans résultat, assure-t-elle. M. le Préfet Alexandre ROCHATTE ne donne pas suite à cette interpellation et prend congé des administrateurs. Le président du CA, M. Georges BREDENT, le salue en le remerciant encore d'avoir participé en personne à ce CA : il va être accompagné par la directrice générale du MACTe, Mme Laurella RINÇON, et par le Directeur des affaires culturelles de la Guadeloupe, M. François DERUDDER. Quant aux sollicitations de Mme GALLAS, elles devront être débattues ailleurs, puisque le CA n'est pas le lieu approprié.

Après échange, le choix est fait par les administrateurs de retirer du vote le projet de délibération sur un calendrier des versements des contributions. Mais le président du CA pense utile que les échanges qui ont eu lieu sur ce sujet puissent être consignés dans le procès-verbal de ce CA afin de sensibiliser l'ensemble des collectivités contributrices statutaires à l'EPCC sur l'importance d'effectuer leurs versements dans des délais raisonnables : par exemple premier et troisième trimestre de l'année civile, si l'on doit envisager un versement en deux fois. Et, ajoute M. Georges BREDENT, le MACTe pourrait éventuellement passer convention avec chacune des collectivités concernées pour acter ce calendrier de paiements, de manière que l'EPCC ne se retrouve pas en difficulté de trésorerie du fait de versements qui seraient trop tardifs.

Au terme de ce débat d'orientation budgétaire, si la délibération sur un calendrier des versements est retirée et n'est donc pas mise aux voix, le rapport d'orientation budgétaire lui-même, ouvert au vote, est validé à l'unanimité.

À son retour dans la salle, la directrice générale du MACTe précise, en réponse à M. Jean-Claude NELSON, que, pour quantifier les projets, effectivement, à ce stade de simple « orientation budgétaire », comme l'indiquait M. le Préfet Alexandre ROCHATTE, l'EPCC n'est pas encore entré dans le détail des postes financiers qu'il fixera pour chaque opération lors de la présentation du budget 2021. Mais la faisabilité du projet est, elle, absolument garantie avec la simple enveloppe des contributions ordinaires annuelles. En effet, l'exposition « Le Modèle noir » a coûté, en chiffres ronds pour le marché, un million d'euros environ. L'équipe EPCC, qui a pris connaissance de ce dossier après que les conventions avaient été finalisées par ses prédécesseurs, a pu observer que beaucoup des frais de cette exposition « Le Modèle noir » étaient surfacturés, multipliés souvent par quatre ou par cinq. Par conséquent, même si l'exposition « SAHEL », dont les objets viendront essentiellement du Musée du quai Branly, avec une valeur équivalente voire supérieure aux pièces prêtées par le Musée d'Orsay pour l'exposition « Le Modèle noir », comportait autant ou même davantage de prêts d'objets, la différence à l'arrivée sur les frais globaux serait conséquente, car cette fois la facturation restera raisonnable : un état des lieux par exemple coûte 5 000€ (cinq mille euros) et non pas 20 000€ (vingt mille euros). Donc la directrice générale n'a aucune inquiétude sur la faisabilité de cette exposition

« SAHEL ». D'autant plus que ce type de projets prestigieux attire facilement un certain mécénat soucieux de soigner son image de marque, même si l'on ne peut pas encore être sûr, à l'évidence, que du mécénat interviendra ici, surtout dans le contexte sanitaire actuel. Mais les soutiens du Metropolitan Museum, comme les partenaires habituels du musée du quai Branly, ont déjà fait connaître leur intérêt pour ce projet d'exposition « SAHEL » qui ouvrirait au MACTe en décembre 2021. Quant au calendrier de versement des contributions proposé dans le projet de délibération, il était simplement indicatif. Il est bien entendu qu'une délibération ne pourrait obliger aucune collectivité et la directrice générale comprend que le vote de cette délibération ait finalement été abandonné. Mais l'idée était d'indiquer que si l'EPCC disposait d'une partie de la contribution qui lui est allouée annuellement par chaque collectivité à la fin mars et la seconde partie à la fin juin, il pourrait fonctionner normalement, en sachant que l'échéance indicative « fin juin » peut signifier « fin septembre » sur le plan pratique. Mais, comme la directrice générale du MACTe l'a dit au Préfet de Région en le raccompagnant, la discussion avec les collectivités est certes nécessaire et utile, mais elle ne peut pas traîner trop en longueur. L'EPCC ne peut pas avoir quinze réunions sur le même sujet pour un montant de toute façon déjà déterminé par les statuts. À ce point de vue, la directrice générale ne compte pas réitérer en 2021 les modalités de réunion qu'elle a eues avec la Région en 2020. En effet, à ce jour, il reste le versement du solde de la contribution 2020, encore en attente à ce jour. Voilà pourquoi la directrice générale n'a pas voulu aller dans les détails au stade de l'orientation budgétaire 2021, parce qu'en fait certaines grosses questions de 2020 ne sont toujours pas résolues : il reste pour l'EPCC au 9 décembre 2020, 35% des contributions à percevoir et environ 60% des recettes de billetterie à se voir reversés. Dans de telles conditions, il est très compliqué d'envisager sereinement des partenariats avec des institutions internationales, que ce soit pour « Africa 2020 » ou pour « SAHEL », quand on sait que, derrière, il y aura une difficulté majeure à surmonter. Et ce qui est triste c'est que cette difficulté n'est pas réellement d'ordre financier. Le budget de l'EPCC MACTe permet de monter aisément, du moins est-ce l'ambition de la directrice générale, les deux projets annoncés.

Point n°8 : Evaluation de la sécurité

Le président du CA, M. Georges BREDENT, rappelle qu'à ce jour, la sécurité du MACTe est assurée par le Conseil Régional pour l'instant. Mais l'idée serait que cette prestation soit désormais effectuée en régie par l'EPCC MACTe lui-même. Il faudrait que l'EPCC puisse supporter cette dépense dès lors qu'il devient l'exploitant même du MACTe. Le président du CA ajoute que, selon une formule idoine à définir, l'EPCC devrait d'ailleurs à terme, peut-être à travers un contrat de location, régulariser la mise à disposition du bâtiment du MACTe dont la Région est propriétaire. Mais dès lors que l'EPCC MACTe recevrait cette charge de payer désormais lui-même les frais de sa sécurité, il faudrait, par un jeu d'écritures, qu'il reçoive de la Région la recette correspondante. Sans quoi tout l'actuel budget du MACTe risquerait d'être absorbé dans ces frais de maintenance et de sécurité, empêchant l'organisation d'événements artistiques.

Le président du CA donne alors la parole à Mme Laurella RINÇON. Sur la sécurité, la directrice générale du MACTe estime qu'il faudrait réévaluer en 2021 les besoins réels du MACTe. Ce qu'on a remarqué au moment du premier déconfinement, depuis le 11 mai jusqu'à la fin août 2020, c'est que la sécurité avait été diminuée de moitié à peu près à partir du 16 mars, et ce jusqu'au 2 juin. Cela a permis de mesurer, durant cette période du 11 mai au 2 juin de réduction des effectifs dédiés à la sécurité du MACTe par la Région, que la présence humaine constitue en réalité un élément très important. En effet, un certain nombre de dégradations se sont produites durant le mois de mai : dégradation des rambardes, dégradation aussi du site lui-même, en particulier l'esplanade qui reçoit de nombreux promeneurs en fin de journée, par des débris et emballages de pizzas ou autres denrées, laissés sur le site en l'absence de surveillance humaine. Quand on connaît la profusion de rats dans Pointe-à-Pitre, cet impact peut être assez important. Alors, l'EPCC procède de toute façon à des campagnes de dératisation régulières, mais la présence humaine est fondamentale : elle peut être

modulée, mais elle ne saurait être supprimée ou même réduite à l'excès, comme ce fut le cas en mai dernier. La directrice générale souhaite répondre aussi à certaines interrogations du président du CA. Sur la question de l'état des lieux, il y en a eu un au moment de la création de l'EPCC pour la sortie de gestion de la SEM Patrimoniale : il s'agit d'un document volumineux fourni par un huissier et rendu à la Région au moment du mois de septembre 2020. Dès lors, il va être possible d'envisager un état des lieux d'entrée pour l'EPCC. Il y a d'autre part une bonne nouvelle, c'est que la SEM Patrimoniale a remis à la Région le 27 novembre dernier son décompte général définitif, qui permet de voir où l'on en est des sommes qui pourraient être dues à la SEM sur sa gestion du MACTe. Et il se trouve que ces sommes sont bien moindres que lors de la première réunion de décembre 2019, puisque désormais le solde est celui de juillet 2019, donc 370 000€ (trois cent soixante-dix mille euros). Alors on pourrait croire que le MACTe n'est pas directement concerné par ce solde, qui concerne de manière bilatérale la Région et la SEM Patrimoniale. Mais en réalité, l'EPCC est directement concerné, car la SEM, pour les prestations effectuées avant la création de l'EPCC, ne paye pas ses prestataires tant qu'elle n'a pas reçu ce solde de la Région. Et du coup, ces prestataires ne peuvent plus intervenir pour l'EPCC, parce qu'ils attendent depuis un an et demi, parfois plus, d'être rétribués de leurs prestations déjà anciennes. Ainsi, l'entreprise DID, qui gérait pour le MACTe beaucoup de documentaires et de prestations numériques, bloque sur cette question du règlement de ses factures anciennes. Autrement dit, cette dette de la Région à l'égard de la SEM Patrimoniale a un impact sur l'EPCC. Désormais, puisqu'il ne reste plus que le mois de juillet 2019 à solder, on peut envisager dans des délais raisonnables la finalisation de la convention de transfert des questions de sécurité de la Région à l'EPCC MACTe, puisque, selon toute vraisemblance, dorénavant, le décompte général définitif (DGD) entre la SEM Patrimoniale et la Région devrait enfin pouvoir être produit à brève échéance. C'est donc une « semi-bonne nouvelle », ce sera une bonne nouvelle quand les 370 000€ seront acquittés.

Le président du CA, M. Georges BREDENT, confirme l'importance à ses yeux du maintien d'un niveau de sécurité conséquent au MACTe pour que la qualité des manifestations reste garantie. Et il approuve la suggestion du président de la commission culture de la Région, M. Jean-Claude NELSON, de faire un départ entre la maintenance ordinaire et les gros travaux.

Point n°9 : **Création, mise en place et nomination de la Commission de Marché**

Le président du CA rappelle que ce point est crucial pour éviter toute difficulté juridique à l'EPCC comme à ses prestataires qui bénéficieraient de contrats en dehors des règles de la commande publique. On a en eu une illustration en début de séance avec l'entreprise EGER. La directrice générale explique qu'une première délibération antérieure, n°7-19, votée le 3 juillet 2019, avait fait difficulté en juin 2020 lors d'une réunion avec la paierie. D'où, une nouvelle proposition de rédaction soumise aux administrateurs sur les bases des recommandations de la paierie régionale. Cette nouvelle rédaction, précise Mme Laurella RINÇON, a été faite sur un modèle proposé par un responsable des marchés de la Région. Sollicitée par le président du CA pour éclairer les administrateurs, Mme le Payeur régional Pascale BELLIN explique que cette demande émanait du précédent Payeur régional : elle se dit prise un peu au dépourvu. Ce qu'elle comprend de cette nouvelle rédaction, c'est que la lecture a été simplement remaniée pour que le texte soit plus précis. Au terme générique « contrats », on a substitué la formule plus stricte : « marchés de travaux », de « fournitures de services » etc., donc une liste limitative. Mais surtout la précédente rédaction n'évoquait pas du tout de commission d'appel d'offre, alors qu'il faut qu'il y ait une commission d'appel d'offre.

De là, cette nouvelle délibération, proposée pour la mise en place d'une commission d'appel d'offre (CAO) en bonne et due forme. Cette nouvelle délibération, qui ne fait l'objet d'aucune observation des administrateurs et se substitue donc à la délibération 7-19 du 3 juillet 2019, est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

La question suivante, plus concrète, est celle de la composition de cette CAO. Unanimité sur la composition de la commission d'appel d'offre. Le président du CA, M. Georges BREDENT, rappelle

que la désignation des membres titulaires appelés à siéger au sein de la CAO, comme de leur suppléants, se fait à bulletins secrets, sauf accord unanime des administrateurs au moment du vote selon l'article 25 du Code des Marchés publics. Il y a une proportionnalité du nombre de participants représentant chaque collectivité à la contribution budgétaire fournie par cette collectivité. Or la ville de Pointe-à-Pitre, si elle a fourni le terrain où le MACTe a été bâti, n'est pas contributrice au budget annuelle. Aussi ne peut-elle être partie prenante de la CAO. L'ordonnateur de l'EPCC est président de droit de la CAO, donc en l'occurrence il s'agit de la directrice générale du MACTe, Mme Laurella RINÇON. Le président du CA demande à M. François DERUDDER, directeur des affaires culturelles de Guadeloupe, en l'absence de M. le Préfet qui a dû quitter la séance, quel serait le suppléant désigné pour l'Etat aux fins de siéger au sein de la commission, le titulaire étant bien sûr M. le Préfet lui-même. Le DAC indique qu'on peut faire état d'un « représentant de l'Etat » comme suppléant sans plus de précision, sous réserve des vérifications qui seront opérées auprès des services de la préfecture de Guadeloupe. Après quoi, une fois les administrateurs consultés, le président du CA fait le constat d'une unanimité sur cette composition de la CAO, ce qui évite un vote à bulletins secrets.

Conseil Régional :

Georges BREDENT
Jean-Claude NELSON

Suppléants :

Camille PELAGE
Corinne PETRO

Le Département :

Brigitte RODDES

Suppléante :

Francise BERNICE

CAP Excellence

Chantale LACASCADE

Suppléante :

Célia MIMIETTE-HATCHI

Représentant de l'Etat :

Le Préfet de Région – M. Alexandre ROCHATTE

Suppléant :

Représentant de M. le Préfet

Point n°10 : Questions diverses

- M. Georges BREDENT fait une ultime remarque de forme : en tant que président du CA, il souhaite être mentionné le premier dans la liste des participants présents conformément aux règles de n'importe quel conseil d'administration. Mais il précise toutefois que, s'il s'agit de protocole, il laisse bien sûr la primeur à M. le Préfet. Le secrétariat du CA prend note de cette observation et en tiendra compte pour le compte rendu.
- La directrice générale s'assure auprès de Mme Odile BROUSSILLON, qui siège au CA en tant que personnalité qualifiée et non pas comme représentante du département, à quel endroit du PV du CA du 17 juillet 2020, pour pouvoir effectuer les corrections nécessaires, s'est faite l'erreur sur sa qualité comme membre du CA : est-ce dans la liste des participants ou dans le corps du texte du PV ? Mme BROUSSILLON précise que c'est dans le corps du texte du PV.
- La directrice générale du MACTe, Mme Laurella RINÇON, demande que la date du prochain CA soit fixée dans un délai raisonnable d'environ un mois, afin de permettre au secrétariat du CA de préparer les documents sans précipitation. Elle mentionne en outre les difficultés de calage du calendrier avec l'expert-comptable de l'EPCC, M. Olivier SERVA ici présent. Le président du CA, M. Georges BREDENT, salue son collègue et ami Olivier SERVA qui est aussi député de la nation. M. SERVA profite de cette amitié pour rappeler le plaisir qu'il a à travailler désormais pour le MACTe, fort de son expérience de deux décennies au service de L'Artchipel. Il remercie la directrice générale de sa confiance et indique qu'il a, grâce à toutes ces années à Basse-Terre, une certaine connaissance du domaine culturel. Il se félicite de l'état des lieux patrimonial demandé par la directrice générale et le président du CA, entre la SEM, la Région et l'EPCC. Il sera nécessaire à prendre en compte dans les produits et les charges. Par ailleurs, il reprend la demande formulée par la directrice générale du MACTe que les contributions soient versées dans des délais raisonnables. À cet égard, l'expert-comptable

regrette que le solde de la contribution 2020 de la Région, à hauteur d'1,2 million d'euros, n'ait été évoqué que très rapidement. Il faudra néanmoins le régler à l'EPCC de toute urgence. L'expert-comptable reste à disposition du président du CA pour toute autre question éventuelle. Le prochain CA, après consultation des administrateurs, est prévu le mercredi 27 janvier 2021.

- Un échange suit entre le président du CA, M. Georges BREDEMENT, et le président de la commission culture de la Région, M. Jean-Claude NELSON. Ce dernier estime que plus tôt les documents budgétaires pour 2021 seront fournis aux collectivités contributrices, plus elles seront rassurées. Mais le président du CA rappelle toutefois que, le MACTe étant un établissement public doté de la personnalité morale, il a une gestion autonome contrôlée par son CA et non pas par les collectivités.
- La directrice générale invite les administrateurs à participer à un lunch qui suivra la séance de ce CA sur la terrasse événementielle du MACTe et à récupérer une boîte de chocolats offerte en cette période de fêtes. « On n'a pas encore d'argent, conclut-elle dans une boutade finale, mais on a des idées ! »

Toutes les questions étant épuisées, la séance est levée à 13 h.

Fait à Pointe-à-Pitre, le 9 décembre 2020

La Directrice Générale de l'EPCC MACTe

Le Président du Conseil d'Administration

Mme Laurella RINCON

M. Georges BREDEMENT